



**REALISATION DU PARC D'ACTIVITES CONCHYLICOLES DE  
LOSCOLO A PENESTIN**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CAP ATLANTIQUE**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PRÉALABLE  
À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

5. Principales caractéristiques des ouvrages les plus importants

## 1 – TERRASSEMENTS - VOIRIES

---

### ➤ TERRASSEMENTS :

Compte tenu de la topographie du terrain, la réalisation des voies et le raccordement des lots au réseau d'assainissement nécessiteront l'exécution de travaux de terrassement conduisant à créer une voirie en déblais par rapport au terrain naturel.

Avant l'exécution des terrassements, il sera procédé à un nettoyage des terrains.

La terre végétale sera décapée sur l'emprise des voies, trottoirs, parkings, sentiers piétonniers, puis régagée sur les lots ou évacuées.

*Décapage de la terre végétale : 5 500 m<sup>3</sup>*

*Evacuation de la terre végétale : 4 100 m<sup>3</sup>*

Ensuite, le terrassement des déblais de fond de forme sera réalisé et les déblais seront évacués hors de l'emprise des terrains.

*Terrassement en déblais : 21 000 m<sup>3</sup>*

### ➤ VOIRIES :

Les profils en travers et la constitution de la voirie sont dimensionnés de façon à recevoir le trafic usuel et de défense incendie. Le projet de voirie se raccorde sur la route du Bile pour les engins motorisés. Plusieurs cheminements piétons se raccorderont sur les différents chemins existants autour du projet.

On distingue plusieurs profils types différentes pour la voirie :

#### **Profil 1 : Voie d'accès principale**

- cheminement de 3.00 m
- noue de 3.50 m
- chaussée de 6.00m

#### **Profil 2 : Voie reliant la tranche 1 à la tranche 2**

- cheminement de 3.50 m
- noue de 2.50 m
- chaussée de 6.00m

#### **Profil 3 : Voie longeant le bassin BR1**

- cheminement de 3.00 m
- chaussée de 6.00m

#### **Profil 4 : Voies restantes**

- chaussée de 4.00 à 6.00m

Constitution prévisionnelle de la voirie dans le cas d'une portance correcte :

**Voirie en enrobé :**

- Mise en place d'un géotextile
  - Couche de fondation : 50 cm tout venant 0/80 secondaire
  - Couche de base : 15 cm tout venant 0/31.5 secondaire
  - Couche de grave bitume dans les girations : 15 cm de GB3
  - Couche de surface : béton bitumeux 0/10 dosé à 120 kg/m<sup>2</sup>
- Surface de voie en enrobé : 9 100 m<sup>2</sup>

**Voirie en béton :**

- Mise en place d'un géotextile
  - Couche de fondation : 50 cm tout venant 0/80 secondaire
  - Couche de base : 15 cm tout venant 0/31.5 secondaire
  - Fermeture du 0/31.5
- Surface traitée en béton : 700 m<sup>2</sup>

**Voirie en empierrée :**

- Mise en place d'un géotextile
  - Couche de fondation : 50 cm tout venant 0/80 secondaire
  - Couche de base : 15 cm tout venant 0/31.5 secondaire
  - Couche de surface : bicouche d'émulsion de bitume
- Surface traitée en empierrée : 1 400 m<sup>2</sup>

**Voirie en bicouche :**

- Mise en place d'un géotextile
  - Couche de fondation : 50 cm tout venant 0/31.5 secondaire
  - Couche de base : 15 cm tout venant 0/31.5 secondaire
  - Couche de surface : bicouche d'émulsion de bitume
- Surface traitée en Bicouche : 1 500 m<sup>2</sup>

➤ **CHEMINEMENTS**

Constitution prévisionnelle des cheminements :

- Couche de base : 25 cm tout venant 0/31.5 secondaire
  - Couche de revêtements : sable stabilisé renforcé au ciment ou à la chaux sur 5 cm
- Surface piéton en stabilisé : 1 400 m<sup>2</sup>

➤ **BORDURES :**

La chaussée sera délimitée par des bordures béton type T2 et P1 arasée si besoin.

Linéaire de bordure : 1 600 ml

## 2 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PAR EGOUT

---

Le réseau intérieur créé sera du type séparatif.

### ➤ Eaux Usées

Le réseau « Eaux Usées » recueillera les eaux sales en provenance des constructions afin de les acheminer vers le réseau existant du Chemin du Loup.

Les canalisations projetées seront en PVC série CR8 (ou CR16 selon la profondeur) Ø 200 mm. Chaque lot sera muni d'un branchement particulier de Ø 160 mm.

Chaque branchement se terminera par une boîte de rive à passage direct avec rehausse jusqu'au terrain naturel et tampon fonte, qui sera posée à 2 m à l'intérieur des lots et soigneusement repérée.

Les regards de visite, coulés sur place ou préfabriqués, seront posés sur chaque changement de pente, de diamètre, de direction. Les tampons seront en fonte ductile série lourde.

Linéaire de réseau eaux usées : 1 100 ml

Nombre de regards de visite : 18 unités.

Nombre de lot raccordés : 17 unités

### ➤ Eaux Pluviales

Le réseau « Eaux Pluviales » permettra de recueillir la totalité des eaux de ruissellement superficielles des chaussées et des constructions. Elles seront dirigées gravitairement vers un bassin tampon (un bassin réalisé pour chaque tranche) où elles seront régulées. Elles seront ensuite libérées dans le fossé longeant le chemin existant au Nord du projet pour la tranche 1 et vers le fossé situé en rive du Chemin du Loup pour la tranche 2.

Les canalisations projetées seront en béton centrifugé série 135A ou PVC CR8 (ou CR16 selon profondeur). Chaque lot sera muni d'un branchement particulier en PVC (béton pour Ø300) de Ø200 à 33 mm en fonction de leur surface. Ils se raccorderont sur les canalisations par l'intermédiaire de culottes ou regards. Chaque branchement se terminera par une boîte de rive à passage direct avec rehausse jusqu'au terrain naturel et tampon fonte qui sera posée à 2 m à l'intérieur des lots et repérée par un madrier.

Il sera posé des grilles ou avaloirs en nombre suffisant afin de permettre une bonne évacuation des eaux pluviales de la voirie.

Les regards de visite, coulés sur place ou préfabriqués seront posés à chaque changement de pente, de diamètre, de direction. Les tampons des regards seront en fonte ductile série lourde (à grille ou non).

Les bassins tampons seront dimensionnés pour pouvoir reprendre une pluie avec période de retour de 10 ans. Le dimensionnement sera effectué grâce à la méthode des pluies (coefficients de Montana locaux).

Un ouvrage de régulation régulant à 3l/s/ha sera positionné au point bas des bassins.  
Dans le cas d'une pluie exceptionnelle et d'un remplissage du bassin, l'eau passant en surverse se rejettera directement dans les fossés existants.

Un bassin de récupération d'eau de pluie sera créé pour alimenter une aire de lavage (installation de filtres avant et après le bassin de récupération + séparateur d'hydrocarbure).

Linéaire de réseau eau pluviale : 1 750 ml  
Nombre de regard de visite : 48 unités  
Nombre de lot raccordés : 17 unités

### **3 – TRAVAUX DE RESEAUX SOUPLES**

---

#### **➤ Eau potable**

En accord avec CAP ATLANTIQUE, la desserte du Parc d'activités se fera sur la conduite située Chemin du Loup.

Les canalisations du réseau interne seront dimensionnées de manière à desservir tous les lots. Elles seront en matière plastique et posées à une profondeur telle que la génératrice supérieure soit enterrée de 0,80 m minimum par rapport au niveau du sol fini.

Des robinets vannes en nombre suffisant seront posés afin de ne priver qu'un nombre restreint d'abonnés en cas de fuite ou d'intervention sur le réseau.

Ces dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations, seront installés au point bas pour la vidange et au point haut pour la purge.

Chaque lot sera desservi par un branchement en matière plastique Ø32 dont l'extrémité sera dans un citerneau posé à l'intérieur du lot.

Chaque citerneau sera équipé d'un rail de fixation maintenant l'ensemble robinet avant compteur, compteur et dé de purge anti-pollution.

Linéaire de conduite : 1 000 ml  
Nombre de lot raccordés : 17 unités

#### **➤ Protection contre l'incendie**

La défense incendie sera assurée par l'installation de deux à trois poteaux (et/ou bêche incendie dans le cas d'hydrant trop faible) respectant les normes de distance maximale de sécurité entre un lot et un poteau.

Les poteaux seront de type DN 10 incongelable, prises sous coffre, à demi raccords symétriques, renversables, avec esse de réglage (type EMERAUDE CHOC de BAYARD ou similaire). Ces poteaux auront un débit de 60 m<sup>3</sup>.h<sup>-1</sup>, sous une pression de 1 Bar et seront conformes aux normes 61.213 et 62.200.

### ➤ **Electricité moyenne et basse tension**

Le réseau sera correctement dimensionné et se raccordera sur le poste de transformation à créer au centre de l'opération.

Chaque lot sera muni d'une REMBT installée en limite.

Linéaire du réseau électricité : 3 300 ml

Nombre de lot raccordés : 17 unités

Transformateur : 1 unité

### ➤ **Eclairage public**

L'éclairage sera suffisamment dimensionné pour permettre une bonne lecture de la voirie, des carrefours, des entrées de lots et des cheminements.

Une armoire de commande sera installée dans le transformateur.

Candélabres sur voirie : 52 unités

### ➤ **Réseau téléphonique**

A partir du réseau existant du Chemin du Loup, un réseau téléphonique souterrain sera mis en place en accord avec les services techniques de FRANCE TELECOM.

Chaque lot sera desservi par un fourreau qui se terminera dans un citerneau qui sera posée à 2 m à l'intérieur du lot. Les fourreaux seront enrobés de sable, leur profondeur étant différente suivant qu'ils sont posés sous chaussée ou sous trottoir.

Linéaire de fourreaux : 1 250 ml

Nombre de chambres téléphoniques de type L2T : 13 unités

Nombre de chambres téléphoniques de type L3T : 1 unité

Nombre de lot raccordés : 17 unités

## **4 – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUE**

---

Les travaux d'aménagement hydraulique concernent la réalisation du bassin d'alimentation d'eau de mer des mytiliculteurs et son réseau de pompage. Une étude hydraulique a été réalisée afin de définir le meilleur linéaire de pompage d'eau de mer et des rejets de l'eau des clairs de moules.

Le réseau d'eau de mer du projet de parc d'activités conchylicoles de Loscolo à Pénestin comprend :

- Le pompage et le réseau d'alimentation tranches 1 et 2
- La lagune de prétraitement
- L'alimentation d'eau de mer prétraitée tranche 1
- Le poste de relèvement eaux sales tranches 1 et 2
- La lagune de réception et rejet

## Schéma de principe :

Le schéma suivant synthétise le réseau hydraulique d'eau de mer pompée puis rejetée pour son utilisation dans le présent projet de parc conchylicole de Loscolo à Pénestin :

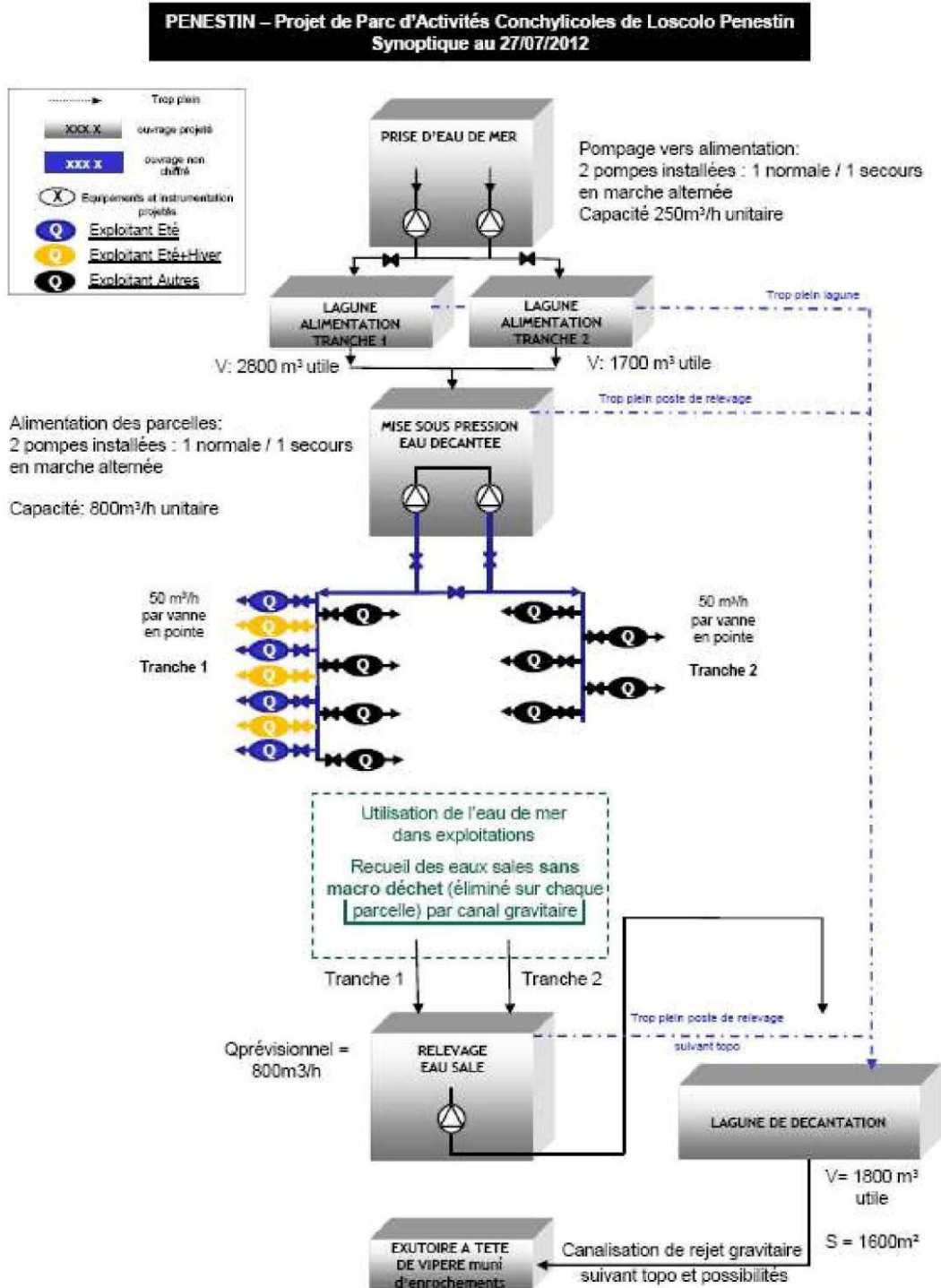


Schéma de principe intégrant le périmètre d'étude hydraulique

➤ **Le pompage (prise eau de mer) :**

Poste de pompage :

Caractéristiques du poste de pompage :

Le poste de pompage doit pouvoir fonctionner en période de mortes eaux mais également en période de vives eaux. Dans ce cadre, l'installation sera immergée pour le fonctionnement des pompes submersibles, tout en étant accessible à marée basse afin d'assurer une exploitation correcte de ce poste.

Le pompage est réalisé par deux pompes fonctionnant en marche alternée afin de gérer le taux d'usure de ces pompes et conserver une sécurité de fonctionnement puisqu'en cas de dysfonctionnement d'une pompe, l'autre pourra prendre le relais.

L'alimentation de la zone se fera en 18 heures d'alimentation d'eau brute. Afin d'assurer l'exploitation future de l'ensemble des parcelles, avec des besoins instantanés importants, et au vu du volume disponible des bâches d'alimentation d'un volume total utile de 4500 m<sup>3</sup>, des pompes de 250 m<sup>3</sup> sont nécessaires.

Dans ce cadre, le poste de pompage fonctionnera sur demande de la zone d'activité via mesure de niveau sur les bâches alimentation ou horloge avec poire de niveau de sécurité avec des hauteurs de marnages adaptées aux pompes, avec une pompe en fonctionnement puis alternance au démarrage suivant.

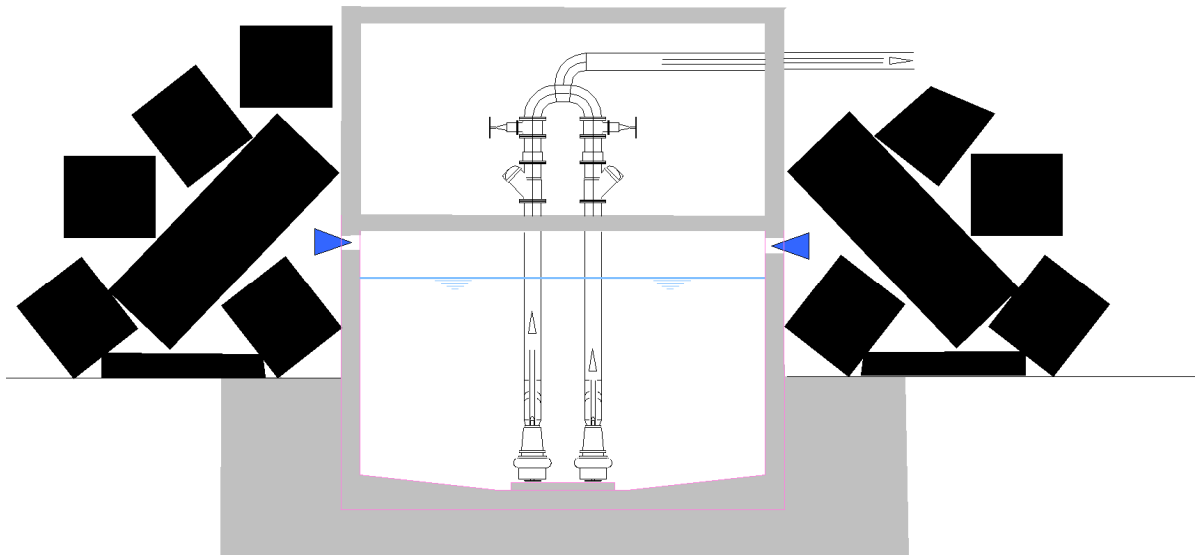
Dimensionnement du poste de pompage :

Le dimensionnement des pompes dépend de la topographie de la zone, du cheminement des conduites. Le profil hydraulique et les relevés bathymétriques permettent d'implanter en X, Y et Z le poste de pompage et a fortiori ses pompes.

Pour le débit de 250m<sup>3</sup>/h, il a été préconisé l'utilisation d'une unique conduite en DN250 pour alimenter la zone d'activités. La mise en place d'une unique conduite en DN200 pourrait être acceptable si la gamme de pompe utilisée à terme n'est pas modifiée : on passerait à une perte de charge de plus de 20m mais cela permettrait d'avoir une vitesse de passage de plus de 0.8m/s.

Cette vitesse relativement importante permettrait d'éviter une stagnation d'éventuels sables et autres MES dans la conduite.





*Exemple de poste de pompage avec chambre à vannes sur chambre à pompe*

Sur ce poste, a été préconisé :

- Pour les pompes : les pompes doivent tenir à l'abrasion de l'eau de mer. Elles devront donc être en INOX (corps, hélice, volute et garniture mécanique) ou solutions alternatives équivalentes (équipements avec peinture anti corrosion due à la salinité du fluide par exemple).
- les mêmes dispositions devront être mises en place pour les clapets (corps, boule PEHD si clapet à boule ou battant inox si clapet à battant) et les vannes mis en œuvre.
- tout équipement électro mécanique présent sera IP68 voire submersible puisque selon l'implantation finale du poste et dans certaines conditions, l'ensemble du poste sera en eau.

Exploitation du poste de pompage :

Ce poste devra être pourvu d'une armoire électrique implantée, a priori, à l'entrée du chemin d'accès à la plage. Cette implantation permet ainsi de limiter les longueurs de câbles nécessaires à l'alimentation électrique de l'installation.

Le poste de pompage nécessitera une exploitation courante: lavage, relevage trimestriel des pompes pour contrôle de l'étanchéité des pompes (garnitures mécaniques notamment) et surtout un contrôle de l'état du poste.

Des dispositifs devront être mis en place afin de ne pas ensabler le poste et éviter aux pompes d'aspirer des gravats ou tout élément flottant risquant de bloquer l'hélice et l'arbre de pompe.

Le remplacement de la pompe défectueuse pourra être réalisé via une pompe de rechange éventuellement stockée et disponible sur la zone d'activités.

### ➤ **Le réseau d'alimentation des tranches 1 et 2 et les lagunes de prétraitement:**

Réseau d'alimentation :

Les deux conduites (alimentation et rejet) passent par le chemin du Loup.

Les conduites de rejet et d'alimentation chemineront en tranchée commune du parc d'activités jusqu'au point de fonçage en prenant également en compte la mise en œuvre de fourreaux ou d'une canalisation complémentaire afin de passer les câbles de puissance et contrôle commande. Ces conduites rejoindront directement les ouvrages d'alimentation et de lagunage avant rejet.

La distribution d'eau de mer se fera par bache d'alimentation avec une étape préalable de purification.

L'alimentation par bache présente deux atouts majeurs tels que dimensionnée:

- Volume tampon: ce volume de stockage permet une souplesse de fonctionnement certaine afin de répondre aux besoins instantanés importants lors des phases de lavage des professionnels.
- Lagune de prétraitement. Cette bache d'alimentation sera dimensionnée comme une lagune avec les bénéfices associés :
  - o ce prétraitement consiste en l'aération de l'eau de mer pompée. L'oxygène de l'atmosphère se dissout ainsi à la surface de l'eau de mer.
  - o En outre, cette alimentation permet également une certaine photosynthèse qui est aussi une source d'oxygène pour les eaux de surface des océans.

Le dimensionnement de cette alimentation permettra ces deux bénéfices tout en évitant la prolifération d'algue en cas d'eau stagnante ou période de fortes chaleurs, en particulier en évitant de trop longues stagnations.

C'est dans ce cadre et afin d'apporter une certaine adaptation aux besoins variables selon la saison et la réalisation de la seconde tranche du parc que l'alimentation a été décomposée en deux ouvrages. Le premier bassin dispose d'une capacité de stockage de 2 800 m<sup>3</sup> et l'autre de 1 700 m<sup>3</sup> environ.

Dimensionnement lagune :

Le dimensionnement de cette lagune doit permettre une grande surface d'échange avec l'ambiance atmosphérique tout en admettant un volume tampon suffisant au vu des débits de pointe en phase de lavage.

Ces phases de lavage sont assez réduites dans le temps puisque l'ensemble de l'activité du parc d'activités se fera selon les horaires de marée.

Dimensionnement sur un ouvrage :

Afin de dimensionner un volume de stockage d'eau de mer, le volume total en pointe (1800 m<sup>3</sup>) s'ajoute au volume journalier nécessaire : on atteint un volume de 4300 m<sup>3</sup>/j. Une sécurité de dimensionnement de 5% nous propose un volume utile de bache d'alimentation proche de **4500 m<sup>3</sup>**.

Il est préconisé un ouvrage de décantation en forme ramassée avec un ratio longueur/largeur de 3 avec une profondeur d'environ 2m.

Afin d'assurer le renouvellement de la masse d'eau, il est proposé une arrivée d'eau de mer en cascade sur un déflecteur afin de forcer l'aération et l'aspiration vers le poste de relèvement commun aux tranches 1 et 2 à l'opposé de l'arrivée d'eaux brutes.

Dimensionnement sur deux ouvrages :

Cette capacité susvisée a été rapportée à deux ouvrages afin de temporiser la réalisation de la tranche N°02 et afin d'améliorer l'intégration de ces ouvrages dans le projet.

Le principe de conception précédent est resté similaire. On obtient ainsi une bache de prétraitement/alimentation :

- tranche 1 de 2800m<sup>3</sup>

- tranche 2 de 1700m<sup>3</sup>

Les espaces disponibles par la composition du projet sont les suivants :

- Tranche 1 : 1872m<sup>2</sup>

- Tranche 2 : 1020m<sup>2</sup>

Caractéristiques de l'ouvrage :

L'ouvrage sera réalisé en béton ou terrassé avec mise en place bâche d'étanchéité.

➤ **La fourniture d'eau prétraitée :**

Caractéristiques poste de surpression :

Un poste de surpression permettra de relever l'eau de mer prétraitée de la bâche d'alimentation et de la mettre en pression afin d'alimenter un collecteur disponible sur l'ensemble des parcelles.

Sur ce collecteur, seront placés des piquages individuels pour chaque professionnel.

Dimensionnement poste de surpression :

Le poste est à dimensionner à 800 m<sup>3</sup>/h.

L'alimentation de ce poste se fera gravitairement entre les ouvrages d'alimentation et le poste.

Pour cela, il faudra implanter en profondeur les deux ouvrages de manière à ce que l'équilibre hydraulique puisse avoir lieu.

Au vu des diverses contraintes de ce poste (eau de mer et contraintes associées, débit instantané important et faible hauteur géométrique, notamment), deux solutions pourront être mises en œuvre:

- solution par pompe(s) immergée(s) qui nécessite un poste type poste de relèvement, mis en place sous terrain naturel
- solution par pompe(s) de surface qui nécessite un local dédié.

➤ **L'utilisation de l'eau de mer :**

L'utilisation au-delà de chaque débitmètre de distribution issu du collecteur d'eau prétraitée en pression regardera chaque professionnel.

Chaque installation individuelle devra disposer au minimum d'un dégrilleur et d'un décanteur individuel, si possible en rigole, afin de ne rejeter ni filets ni byssus, ni grosses particules (petites moules) dans les puisards de collecte des eaux de mer usées.

La majeure partie des sables, graviers et autres éléments grossiers seront ainsi retenus avant rejet dans le collecteur.

Pour une bonne conduite interne entre les professionnels, le cahier des charges de cession des lots mentionnera les solutions techniques (matériel agréé) concernant la mise en place du décanteur individuel.

Les bassins individuels d'une profondeur de 1,20 à 1,50 mètre seront établis au-dessus du sol naturel pour garantir le fonctionnement en gravitaire de l'évacuation, et permettre une vidange correcte.

➤ **Le relèvement des eaux sales :**

Caractéristiques poste de relèvement :

Au vu du travail réalisé sur le profil des canalisations, il semble possible d'alimenter un seul et unique poste de relèvement pour l'ensemble des parcelles vers la lagune avant rejet.

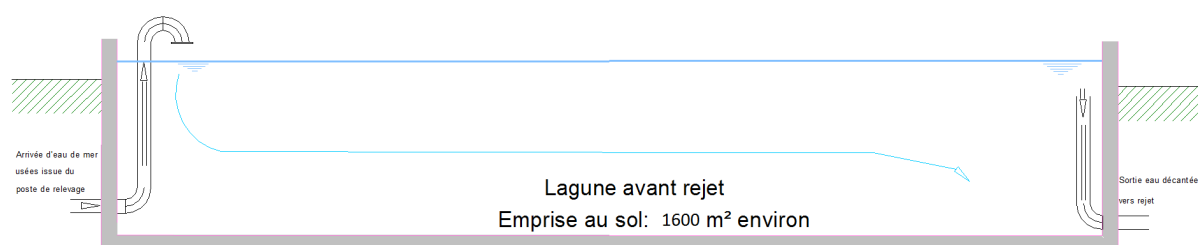
Dimensionnement poste de surpression : il a été considéré qu'en période de pointe, l'ensemble des mytiliculteurs évacuent et rejettent 100% du débit d'eau de mer entrant initialement en pointe sur chaque parcelle. Dans ce cadre, l'installation devra permettre une pointe totale de 800m<sup>3</sup>/h (tranche 1 et 2 incluses). Le poste rejet sera similaire au poste alimentation.

➤ **L'ouvrage avant rejet (lagune de réception et rejet):**

La lagune avant rejet a été dimensionnée comme un ouvrage classique de décantation.

Il est préconisé de réaliser un ouvrage en béton afin d'assurer la pérennité de celui-ci et permettre aisément d'y faire descendre une mini pelle lors des opérations de curage.

L'ouvrage devra être étanche, ne pourra constituer un échange avec le milieu naturel et devra résister à l'agressivité de l'eau de mer. Des études géotechniques doivent être réalisées afin de valider cette disposition.



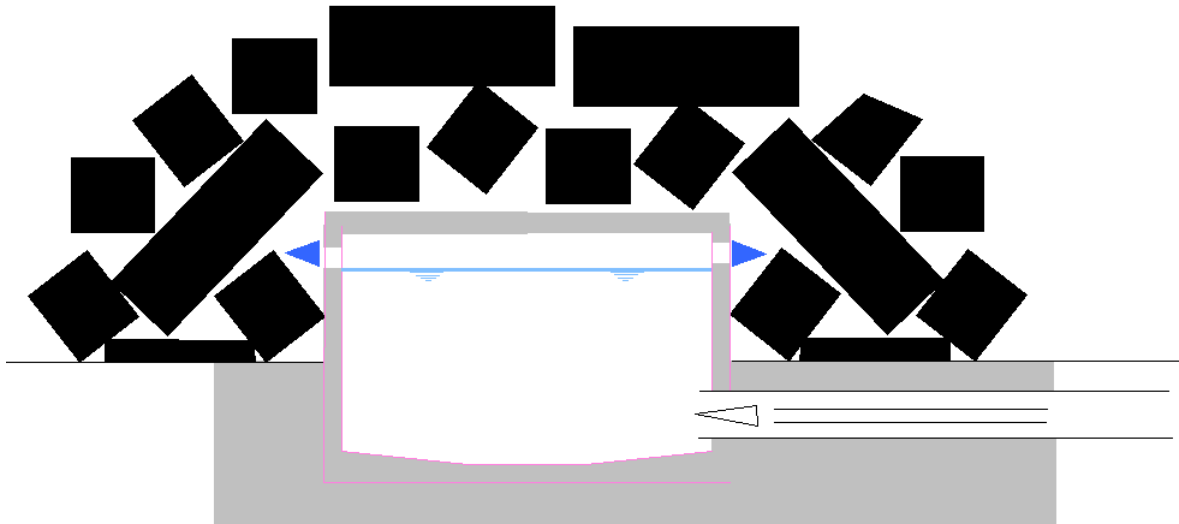
*Exemple de bêche décantation avant rejet*

La sortie de lagune avant rejet pourra être fermée en cas de besoin par une écluse en PVC ou une vanne télescopique, laquelle permettra par des manœuvres manuelles simples de maintenir le niveau d'eau souhaité à l'intérieur de la lagune, ou de vidanger celle-ci lors de son entretien annuel.

**Le rejet en mer :**

La conduite de rejet a été évoquée précédemment. Cette conduite en DN400 cheminera en tranchée commune avec la conduite en DN300 d'alimentation d'eau de mer brute.

L'exutoire de la conduite de rejet pourra se faire de type tête de vipère avec protection contre la houle par enrochement.



*Schéma rejet muni de protections contre la houle*

**Quantitatif :**

- Canalisation Ø400 rejet en zone maritime : 223 ml*
- Canalisation Ø300 alimentation en zone maritime : 316 ml*
- GNTB 0/31.5 : 3266 m3*
- Canalisation PEHD Ø50 pour branchement : 250 ml*
- Canalisation PEHD Ø300 PN16 : 1200 ml*
- Canalisation PRV Ø400 SN10000 : 1100 ml*
- Canalisation PEHD Ø400 PN16 : 223 ml*
- Regard de visite Ø1000 : 15 unités*
- Regard de visite Ø600 : 17 unités*
- Regard de visite étanche eu de mer : 4 unités*
- Robinet vanne Ø65 : 17 unités*
- Ventouse : 9 unités*
- Purge : 3 unités*
- Pompes en mer 250 m3 : 2 unités*
- Pompes d'alimentation parcelle 800 m3/h : 2 unités*
- Pompe rejet vers lagune 800 m3/h : 1 unité*
- Electricité automatisme : 1FFT*
- Poste de pompage eau de mer : 1 unité*
- Poste de pompage alimentation : 1 unité*
- Poste de pompage rejet : 1 unité*
- Citerneau en PE : 17 unités*

## **5 – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

---

Les aménagements paysagers comprennent :

- les plantations d'arbres et d'arbustes,

- la création d'un bassin paysager,
- les travaux d'ouverture de fosses pour les arbres et arbustes,
- la reprise de la terre végétale stockée sur le chantier à partir des terrassements des voiries et sa mise en place dans les fosses,
- la préparation du sol en place avant engazonnement,
- la mise en place de paillages 100% biodégradable,
- la fourniture et mise en place des accessoires de plantation : tuteurs, drains, manchons anti-lapins autour des jeunes plants,
- le reprofilage des noues,
- les engazonnements.

Engazonnement total : 11 400 m<sup>2</sup> :

Plantations d'arbres tiges : 143 unités

Plantations arbustives et haies : 235 ml

## **6 – AMENAGEMENTS LIES A L'URBANISATION DE ZONES HUMIDES**

---

L'aménagement prévu pour compenser la suppression de 25 m<sup>2</sup> de zones humides est la suivante: la restauration de 50 m<sup>2</sup> d'une ancienne zone humide remblayée conformément à la disposition 8B2 du SDAGE Loire Bretagne.

Une zone humide sur la parcelle YD 81 (propriété de CAP ATLANTIQUE) a été détruite et remblayée lors de la construction d'un bassin de rétention (en 2012) pour la déchetterie située niveau du lieu-dit « Barges » sur le territoire de Pénestin.

Un fossé sera créé le long de la voie d'accès à la déchetterie et le long de la haie bocagère séparant celle-ci de la zone humide afin de capter les eaux pluviales et de les acheminer au niveau des 25 m<sup>2</sup> de zones humides à restaurer.

La restauration des 50 m<sup>2</sup> se fera par le décapage des 50 premiers centimètres du sol afin d'enlever les matériaux de remblai éventuellement restant et pour retenir *a minima* les eaux pluviales acheminées. Les déchets seront pris en charge par une filière agréée.

Deux ou trois arbustes de types Saules seront plantés.